



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2025-533

PUBLIÉ LE 5 SEPTEMBRE 2025

Sommaire

Cour d'appel de Paris / Secrétariat des DDARJ

75-2025-09-04-00006 - Délégation de signature - Rémunérations -04 septembre 2025 (6 pages) Page 3

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2025-09-01-00035 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (Cadres A+ PJJ) (2 pages) Page 10

75-2025-09-01-00034 - Arrêté portant délégation de signature (CHORUS) (2 pages) Page 13

75-2025-09-01-00043 - Arrêté portant délégation de signature (vente des biens meubles saisis) (1 page) Page 16

75-2025-09-01-00040 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (inspecteurs du pôle judiciaire) (2 pages) Page 18

75-2025-09-01-00038 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (PGF Cadres A Direction IP-iDIV) (3 pages) Page 21

75-2025-09-01-00039 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (PGF Cadres A rédacteurs) (8 pages) Page 25

75-2025-09-02-00012 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIE 3-4) (4 pages) Page 34

75-2025-09-01-00037 - Arrêté portant délégation générale de signature (Cadres - afipas du PCFAJ) (3 pages) Page 39

75-2025-09-01-00036 - Arrêté portant délégation générale de signature (PCFAJ) (2 pages) Page 43

75-2025-09-02-00013 - Arrêté portant délégations de signature pour le pôle gestion publique État (15 pages) Page 46

75-2025-09-03-00012 - Arrêté portant délégations de signature en matière d'assiette et de recouvrement des produits domaniaux, d'évaluations domaniales et de fonction de Commissaire du Gouvernement (2 pages) Page 62

75-2025-09-03-00013 - Arrêté portant subdélégations de signature du Préfet pour les missions domaniales (3 pages) Page 65

75-2025-09-01-00041 - Décision portant délégation de signature (conciliateurs) (3 pages) Page 69

Préfecture de Police / Cabinet

75-2025-09-05-00002 - Arrêté n°2025-01070 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction des ressources humaines (9 pages) Page 73

Cour d'appel de Paris

75-2025-09-04-00006

Délégation de signature - Rémunérations -04
septembre 2025



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 4 septembre 2025

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉMUNÉRATIONS

Le premier président de la cour d'appel de Paris, Jacques Boulard,

La procureure générale près ladite cour, Marie-Suzanne Le Quéau,

Vu les articles R-312-65 et suivants du code de l'organisation judiciaire et notamment ses articles R. 312-66 (ordonnancement secondaire des dépenses et recettes), R. 312-69 (absence ou empêchement du premier président) et R. 312-70 (rôle et missions des services administratifs régionaux) ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 11 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques Boulard aux fonctions de premier président de la cour d'appel de Paris ;

Vu le décret du 31 juillet 2023 portant nomination de Mme Marie-Suzanne Le Quéau aux fonctions de procureure générale de la cour d'appel de Paris ;

DÉCIDENT :

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic Spano, chef du bureau des personnels titulaires, de Mme Sabrine Khettab, adjointe au chef du bureau des personnels titulaires, et de Mme Laëtitia Guy, directrice des services de greffe judiciaires placée, délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le bureau de des personnels titulaires du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d'appel de Paris.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic Spano, chef du bureau des personnels titulaires, de Mme Sabine Khettab, adjointe au chef du bureau des personnels titulaires, de Mme Laëtitia Guy, directrice des services de greffe judiciaires placée et des agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision, délégation de signature est donnée à :

- Mme Karima Rhachi, cheffe du bureau des personnels contractuels, et Mme Elise Chevillon, son adjointe, à Mme Marion Le Coz, cheffe du bureau des magistrats et des collaborateurs occasionnels du service public, et en son absence Mme Elisabeth Broglio, directrice des services de greffe judiciaires placée,

à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion de la paye exécutés par le bureau des personnels titulaires du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d'appel de Paris.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karima Rhachi, cheffe du bureau des personnels contractuels, et de Mme Elise CHEVILLON, adjointe à la cheffe du bureau des personnels contractuels, délégation de signature est donnée à :

- M. Ludovic Spano, chef du bureau des personnels titulaires, et Mme Sabine Khettab, son adjointe, à Mme Laëtitia Guy, directrice des services de greffe judiciaires placée, à Mme Marion Le Coz, cheffe du bureau des magistrats et des collaborateurs occasionnels du service public, et en son absence à Mme Elisabeth Broglio, directrice des services de greffe judiciaires placée,

à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le bureau des personnels contractuels du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d'appel de Paris.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marion Le Coz, cheffe du bureau des magistrats et des collaborateurs occasionnels du service public délégation de signature est donnée à :

- Mme Elisabeth Broglio, directrice des services de greffe judiciaires placée, à M. Ludovic Spano, chef du bureau des personnels titulaires, et Mme Sabine Khettab, son adjointe, à Mme Laëtitia Guy, directrice des services de greffe judiciaires placée, à Mme Karima Rhachi, cheffe du bureau des personnels contractuels, et Mme Elise Chevillon son adjointe

à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le bureau des magistrats et des collaborateurs occasionnels du service public du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d'appel de Paris.

Article 5 : La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires de la délégation et transmise au comptable assignataire de la paye.

Article 6 : Le premier président et la procureure générale près ladite cour chargent, conjointement, le directeur délégué à l'administration régionale judiciaire de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de la cour au service administratif régional et publiée aux recueils des actes administratifs des préfectures de Paris, de la Seine-et-Marne, de l'Essonne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de l'Yonne.

La procureure générale

Le premier président

Signé

Signé

Marie-Suzanne LE QUEAU

Jacques BOULARD

Annexe 1 – Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d’appel de Paris pour signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le **bureau de la gestion des personnels titulaires** du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d’appel de Paris (programme P166) :

Chefs de pôle

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL (le cas échéant)
LARBI	Zorah	Secrétaire administrative RGRH adjoint	Cheffe de pôle au bureau des personnels titulaires	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement, de la validation des titres à valider, des autorisations de paiement des primes spéciales et spécifiques d’installation	Aucun seuil
BERNARD	Audrey	Secrétaire administrative	Cheffe de pôle au bureau des personnels titulaires	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement, de la validation des titres à valider, des autorisations de paiement des primes spéciales et spécifiques d’installation	Aucun seuil
TACHE	Yasmina	Secrétaire administrative RGRH adjoint	Cheffe de pôle au bureau des personnels titulaires	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement, de la validation des titres à valider, des autorisations de paiement des primes spéciales et spécifiques d’installation	Aucun seuil
SRINIVASSANE	Kamala	Secrétaire administrative	Cheffe de pôle au bureau des personnels titulaires	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement, de la validation des titres à valider, des autorisations de paiement des primes spéciales et spécifiques d’installation	Aucun seuil
REMIL	Najet	Secrétaire administrative	Cheffe de pôle au bureau des personnels titulaires	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement, de la validation des titres à valider, des autorisations de paiement des primes spéciales et spécifiques d’installation	Aucun seuil

Annexe 2 – Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d’appel de Paris pour signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le **bureau de la gestion des personnels contractuels** du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d’appel de Paris (programme P166) :

Chefs de pôle

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL (<i>le cas échéant</i>)
LALAOUI	Wally	Secrétaire administratif	Chef de pôle au bureau des personnels contractuels	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement et de la validation des titres à valider	Aucun seuil
KINNOO	Nivedita	Secrétaire administrative	Cheffe de pôle au bureau des personnels contractuels	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement et de la validation des titres à valider	Aucun seuil

Annexe 3 – Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d’appel de Paris pour signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le **bureau des magistrats et des collaborateurs occasionnels du service public** du service administratif régional de la cour d’appel de Paris (programme P166) :

Chefs de pôle

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL (<i>le cas échéant</i>)
LEPINE	Inès	Secrétaire administrative	Cheffe de pôle au bureau des magistrats	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement, de la validation des titres à valider, des autorisations de paiement des primes spéciales et spécifiques d’installation	Aucun seuil

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-09-01-00035

Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal
(Cadres A+ PJJ)

**Direction régionale des Finances
publiques d'Île-de-France et de Paris**
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ; Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et W 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret du 19 décembre 2024 portant nomination de Hugues BIED-CHARRETON, administrateur de l'État du troisième grade, en qualité de Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Vu la décision de la Directrice générale des Finances publiques en date du 20 décembre 2024 fixant au 1^{er} janvier 2025 la date d'installation de Hugues BIED-CHARRETON dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris:

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Laurence ALESSANDRI, Inspectrice Principale des finances publiques et à Jean-Luc RENAUD, inspecteur divisionnaire des finances publiques, exerçant leurs fonctions au Pôle juridictionnel Judiciaire, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 300 000 € ;

2° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L.281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

3° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions judiciaires.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Paris, le 1^{er} septembre 2025

Le Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

signé

Hugues BIED-CHARRETON

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-09-01-00034

Arrêté portant délégation de signature
(CHORUS)

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS**
94 rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

Arrêté portant délégation de signature

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 portant nomination de Anne TALON, administratrice de l'État du grade transitoire et l'affectant à la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris à compter du 9 octobre 2023 ;

Vu la décision du 29 septembre 2023 nommant à compter du 9 octobre 2023 de Anne TALON à la tête du pôle Pilotage et Ressources de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2023-10-05-007/75-2023-10-05-00003 du 05/10/2023, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de Anne TALON ;

Vu la mise en place de CHORUS depuis le 1^{er} janvier 2011 à la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris et notamment de Chorus Formulaire auprès des services prescripteurs,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Délégation de signature pour effectuer dans le progiciel CHORUS les opérations budgétaires prévue par le décret du 7 novembre 2012 visé ci-dessus est donnée à :

Emmanuelle CREUZET, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques
Alice AUBRY, Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques

Rida AYADI, Inspecteur des Finances publiques
Fabien AGUADO, Inspecteur des Finances publiques
Valérie VILLAIN, Inspectrice des Finances Publiques
Laurent Aoustin, Contrôleur principal des Finances publiques
Vincent ROUCAUTE, Contrôleur principal des Finances publiques

Article 2

La présente délégation de signature sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

A Paris, le 1^{er} septembre 2025

La Directrice du pôle pilotage et ressources de
la direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

signé

Anne TALON

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-09-01-00043

Arrêté portant délégation de signature (vente
des biens meubles saisis)

**Direction régionale des Finances
publiques d'Île-de-France et de Paris**
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le livre des procédures fiscales et notamment son article R*260A-1 ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques du 7 novembre 2011 ;

Arrête :

Art. 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- Anne-Laure LAGADEC, administratrice de l'État;
- Charles RAVET, administrateur de l'État ;
- Hélène LAVOISIER, administratrice de l'État ;
- Marie-Aimée MUSY, administratrice de l'État;
- Nadia HIMPENS, administratrice de l'État ;
- Carole AUTRET, administratrice de l'État;

en vue d'autoriser la vente des biens meubles saisis.

Art. 2•. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris le 1^{er} septembre 2025

Le Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

signé

Hugues BIED-CHARRETON

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-09-01-00040

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal
(inspecteurs du pôle judiciaire)

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS**

94 rue Réaumur
75104 Paris cedex 02
Pôle Contrôle Fiscal et Affaires Juridiques

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret n° 2021-1150 du 1^{er} décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret du 19 décembre 2024 portant nomination de Hugues BIED-CHARRETON, administrateur de l'État du troisième grade, en qualité de Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Vu la décision de la Directrice générale des finances publiques en date du 20 décembre 2024 fixant au 1^{er} janvier 2025 la date d'installation de Hugues BIED-CHARRETON dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée aux Inspecteurs des finances publiques, exerçant leurs fonctions au Pôle juridictionnel judiciaire , dont les noms suivent :

Inspecteurs des finances publiques	Limite visée au 1^e, 2^e et 3^e de l'article 1
BAKIOUI JEHANE	150 000 €
BOYER Michel	50 000 €
BROUST SOPHIE	150 000 €
LASECA MICHEL	150 000 €
LAYOUS ASSAD	150 000 €
PIQUET VINCENT	50 000 €
PINON CHRISTINE	150 000 €
VRAY MARIE-DOMINIQUE	150 000 €

à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions judiciaires de premier degré ;

3° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Paris, le 1^{er} septembre 2025

Le Directeur régional des finances publiques
d'Ile-de-France et de Paris,

signé

Hugues BIED-CHARRETON

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-09-01-00038

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal (PGF
Cadres A Direction IP-iDIV)

**Direction régionale des Finances
publiques d'Île-de-France et de Paris**
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02

**Arrêté portant délégation de signature en matière
de contentieux et de gracieux fiscal**

Le directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;
Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances Publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;
Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;
Vu le décret n° 2025-366 du 22 avril 2025 portant diverses mesures de simplification en matière de remises et transactions et de rescrits fiscaux ;
Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et du département de Paris ;
Vu le décret du 19 décembre 2024 portant nomination de Hugues BIED-CHARRETON, administrateur de l'État du troisième grade, en qualité de Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
Vu la décision de la directrice générale des finances publiques en date du 20 décembre 2024 fixant au 1^{er} janvier 2025 la date d'installation de Hugues BIED-CHARRETON dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée aux agents dont le nom et le grade sont mentionnés à l'annexe 1, à effet de signer :

1^o en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 300 000€ ;

- 2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale sans limitation de montant et dans la limite de 700 000 € en matière de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée,
- 3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts dans la limite de 300 000 € ;
- 4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 300 000€;
- 5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000€;
- 6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales;
- 7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;
- 8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 1^{er} septembre 2025

Le Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

signé

Hugues BIED-CHARRETON

ANNEXE N° 1

DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Nom	Grade
Mme Valérie ALLARD	Inspecteur principal
M. Jean Pierre CASTET	Inspecteur principal
Mme CONTOUT-COGNET Carole	Inspecteur principal
Mme Marie-Noëlle DAVID	Inspecteur principal
M. Vincent DAUDONNET	Inspecteur principal
Mme Cristina FAVA	Inspecteur principal
Mme Joëlle HAAS	Inspecteur principal
M. Fabien HAMEL	Inspecteur principal
M. Sébastien LABARRERE	Inspecteur principal
Mme Gabrielle LE GRIN-TARDIF	Inspecteur principal
M. Jean-Marie LUTZ	Inspecteur principal
M. Maël MANDIN	Inspecteur principal
Mme Marie-Laure MORISOT	Inspecteur principal
Mme Marie-Christine NORMAND	Inspecteur principal
M. Aurélien PERRIER	Inspecteur principal
Mme Françoise PREVOST	Inspecteur principal
Mme Sabine SCHMITT	Inspecteur principal
M Dominique SERGI	Inspecteur principal
Mme Lisa SERRA-SEGUI	Inspecteur principal
Mme Nelly TARDIVEL	Inspecteur principal

Mme Martine BRANCON	Inspecteur divisionnaire
M. Renaud DROZDEK	Inspecteur divisionnaire
M. Eric GLADIEU	Inspecteur divisionnaire
M. Patrice GRIFFI	Inspecteur divisionnaire
Mme Véronique JEAN	Inspecteur divisionnaire
Mme Sophie MADEC	Inspecteur divisionnaire
Mme Christine NAUMANN	Inspecteur divisionnaire
M. Manuel PEREIRA	Inspecteur divisionnaire
Mme Nathalie QUIQUELY	Inspecteur divisionnaire
M. Rémi ROUSSET	Inspecteur divisionnaire
M. Vincent SAFRA	Inspecteur divisionnaire
Mme Gaëlle SIMON	Inspecteur divisionnaire

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-09-01-00039

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal (PGF
Cadres A rédacteurs)

**Direction régionale des Finances
publiques d'Île-de-France et de Paris**
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret du 19 décembre 2024 portant nomination de Hugues BIED-CHARRETON, administrateur de l'État du troisième grade, en qualité de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision de la directrice générale des finances publiques en date du 20 décembre 2024 fixant au 1^{er} janvier 2025 la date d'installation de Hugues BIED-CHARRETON dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée aux agents en poste au sein des **pôles fiscaux parisiens** dont les noms et grades sont mentionnés en annexe afin de signer les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts dans la limite de 100 000 € et dans la limite des montants définis en annexe :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

- 2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale, en matière de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée,
- 3° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet ;
- 4° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;
- 5° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L.281 et L.283 du livre des procédures fiscales:
- 6° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives :

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 1^{er} septembre 2025

le Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Hugues BIED-CHARRETON

ANNEXE N° 1

	Nom	Grade	Limite visée aux 1 ^{er} et 2 ^e de l'article 1	Limite visée au 3 ^e et 4 ^e de l'article 1
Contentieux des particuliers	Mme Imane AKAAROUR	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Gladys ANNEROSE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Fabrice BRESSON	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Sandrine CHARBONNIER	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M François CUSIN	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Cécile D'ABOVILLE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Alain DIENE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Louise DUPUICH	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Ophélie JALLAS	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Martine LEVY	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Nicole MAZET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Manuel QUEMENER	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Rachid ROCHDI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Fabian SOULIER	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Milton SRIDYKHAN	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Yvon TAKORIAN	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Youcef ZOUAG	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Sophie ABADIE-DACIER	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	M Philippe BOUISSOU	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	Mme Corinne FRAILLON	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	Mme Corinne LANDREAU	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	M. Guillaume RIEB	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€

ANNEXE N° 1 (suite)

	Nom	Grade	Limite visée aux 1 ^{er} et 2 ^e de l'article 1	Limite visée au 3 ^e et 4 ^e de l'article 1
Contentieux des professionnels	Mme Sophie ADJADI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Didier ALBERT	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Simon ANIDJAR	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Jérémie ARAQUE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Philippe BEGHI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Lynda BENTABET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Hélène BEURY	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Maryvonne BOUET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Frédéric BRUNET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Karine CISCO	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Florence DEBES	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Muriel DELVAUX	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Marion DESVAUX	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Mathide DOLLADILLE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Yves GARAUDE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Frédérique GEORGES-PICHOT	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Jacqueline INFANTE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Jean LASSERRE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Mourad MAGHNIWI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Johann MALNUIT	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Jamel MAZOUZI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Sylvie METTE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Isabelle OURIET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Sophie PERRINE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Pascale PRADIE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Anne SALDUCCI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Doïna SPATARU	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Emma TAHMIZIAN	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Dominique TAILAME	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Alain VERGNE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€

ANNEXE N° 1 (suite)

Contentieux des professionnels	Nom	Grade	Limite visée aux 1 ^{er} et 2 ^e de l'article 1	Limite visée au 3 ^e et 4 ^e de l'article 1
	Mme Naban BONDODET	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	Mme Christine BROUSSE	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	Mme Frédérique DUTREUIL	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	M . Mikael GUENNOU	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	Mme Sophie LAPEYRE	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€

ANNEXE N° 1 (suite)

	Nom	Grade	Limite visée aux 1 ^{er} et 2 ^e de l'article 1	Limite visée au 3 ^e et 4 ^e de l'article 1
Pôle Juridictionnel Administratif	M. Benjamin AMMOR	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Sabrina ADIL	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Cyril AUFFRET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Caroline AVIAS	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Pascal AYMERIC	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Laura BERNADET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Isabelle CHOISY	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Camille DOUCET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Cyril GOUTALAND	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Bruno HEMON	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. David HEBERT	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Sandrine LACAILLE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Ngozi-Caroline ONYIBO-CHUPEAU	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M François PIROLLI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Angélique RIGAL	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€

ANNEXE N° 1 (suite)

Pôle gestion fiscale	Nom	Grade	Limites visées au 2° de l'article 1	Limites visées au 1° et 3° et 4° de l'article 1
	Mme Claire BERTHAULT	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Stéphanie BRECHON	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	Mme Yvette CAIRO	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	M. Laurent CARDONA	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	Mme Marie-Louise CEREZO-CHRETIEN	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Stéphane COMPAIN	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Alexandre CORRE	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Christelle DOUARINOU	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Gilles DUCASSE	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	M. Jean-Michel DUPIC	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	M. Bruno DUPUY	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Ludovic FOLIO	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Sylvie GARIN	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	M. Raphaël GAZON	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Isabelle GENSANE	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Honoré IRADUKUNDA	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Christine LACOURPAILLE	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Cécile PADIOU	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Jean Michel PLANTIER	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	Mme Hélène QUINTON	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Sophie ROUILLON	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Fabian SOULIER	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Pierrick STEPHAN	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Marie-Claude TOURNEUR	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Aurélie VERDIER	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Baptiste ZEMMAM	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €

ANNEXE N° 1 (suite et fin)

Nom	Grade	Limites visées au 2° de l'article 1	Limites visées au 1° et 3° et 4° de l'article 1
Mme Séverine ALDEBERT	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
Mme Sabine AIGUEPERSE	Contrôleur des finances publiques	150 000 €	40 000 €
Mme Amra ATTOUMANI	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
M. Marie-Judex BASS	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
Mme Pascale CABRERA MURCIA	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
M. Stéphane COUASNON	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
M. Philippe CUZIOL	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
Mme Najlaa EL AATTACHI	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
M. Frédéric GARRIER	Contrôleur des finances publiques	150 000 €	40 000 €
Mme Sophie GEFFROY	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
Mme Eliane GOURGEON	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
M. Philippe HENRY	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
Mme Marie-Pierre IMPIERI	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
Mme Wafida KASMI	Agent contractuel de catégorie B	150 000 €	40 000 €
Mme Pascale LAMARQUE	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
Mme Isabelle LANDEAU	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
M. Miguel LOPEZ	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
M. Jean-Paul LE MAGUER	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
M. Ludovic MARCOS	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
Mme Magali MILOME	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
Mme Ondine PELAGE	Contrôleur des finances publiques	150 000 €	40 000 €
M. Alexis THIEBAUT	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
Mme Peggy TRAVAILLEUR	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
Mme Cécile VOURY	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-09-02-00012

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIE
3-4)

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**
Pôle de Gestion Fiscale
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE PARIS
3ème-4ème arrondissement
16 rue Notre-Dame des Victoires
75081 PARIS cedex 2

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, M. Michel TAMAIN, Chef de service comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 3ème-4ème ,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. LAKBIR Fouad, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 3ème-4ème arrondissement, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à

- M. GAILLARDOT Christophe, Inspecteur des finances publiques, au service des impôts des entreprises de Paris 3ème-4ème ,

- Mme VALLIAME Noleine, Inspectrice des finances publiques, au service des impôts des entreprises de Paris 3ème-4ème ,

- M. FRANÇOIS Guy, Inspecteur des finances publiques, au service des impôts des entreprises de Paris 3ème-4ème ,

à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 15 000 €;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 15 000 €;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 50 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M. ADAM Romary	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme ARMANI Corinne	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. BARBOTIN Mathieu	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. BONHOMME Alexandre	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. BRIGAND Eric	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. CARRE Cyril	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. CHEVALIER Frederic	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme CHERIFI Saadia	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme ETE Lisiane	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. HURTAUD Jean-Paul	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. LESIEUR Arnaud	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. MAGLIOCCO Stephan	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme NICOLI Charlotte	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. ROUGEAUX Antoni	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme SANCHEZ Maria-Soledad	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. SAO Jean	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. THERON Gerald	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme TOUZET Sophie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme AZZI Malika	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. BLOT Jean-Claude	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme CAILLOT Olivia	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme ERNEST Marie-Odile	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. FERNANDEZ Marc	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. KELOUA Luis	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. LETELLIER Julien	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. LIN-KWANG Bruno	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. MINICONI Paul-Francois	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. MOREAU Adrien	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme OMNES Barbara	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. VALCKE Frédéric	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et d'Île de France.

A Paris, le 02 septembre 2025

Le comptable,
responsable de service des impôts des entreprises
Paris 3^{ème}-4^{ème},

Signé

Michel TAMAIN

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-09-01-00037

Arrêté portant délégation générale de signature
(Cadres - afipas du PCFAJ)

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS
94 RUE RÉAUMUR
75104 PARIS CEDEX 02**

Arrêté portant délégation de signature

Le Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret n° 2025-366 du 22 avril 2025 portant diverses mesures de simplification en matière de remises et transactions et de rescrits fiscaux ;

Vu le décret du 19 décembre 2024 portant nomination de Hugues BIED-CHARRETON, administrateur de l'État du troisième grade, en qualité de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris à compter du 1er janvier 2025 ;

Vu la décision de la Directrice générale des Finances publiques en date du 20 décembre 2024 fixant au 1er janvier 2025 la date d'installation de Hugues BIED-CHARRETON dans les fonctions de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée aux agents dont le nom et le grade sont mentionnés à l'annexe 1, à effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, sans limitation de montant ;

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant ;

3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts sans limitation de montant ;

4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 300 000 €;

5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000€ ;

6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;

8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 2

Cette délégation de signature annule et remplace la précédente délégation de signature en date du 2 mai 2025 n° 75-2025-04-30-00019 publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris n° 75-2025-258 en date du 14/01/2025.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 1^{er} septembre 2025

Le Directeur régional des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Hugues BIED-CHARRETON

Annexe 1

DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Nom	Grade
Mme Camille ALBERTI	Administratrice des finances publiques adjointe
Mme Karima ALOUI	Administratrice des finances publiques adjointe
Mme Virginie BOUHADANA	Administratrice des finances publiques adjointe
M. Laurent CASTETS	Administrateur des finances publiques adjoint
M. Bertrand FRITZ	Administrateur des finances publiques adjoint
M. Thierry GUENA	Administrateur des finances publiques adjoint
Mme Sylvie GEOFFRAY	Administratrice des finances publiques adjoint
Mme Bénédicte GUILLOT	Administratrice des finances publiques adjointe
Mme Claire MONTBARBON	Administratrice des finances publiques adjointe
M. Christophe MULLER	Administrateur des finances publiques adjoint
Mme Sukeyna N'DAO	Administratrice des finances publiques adjointe
Mme PONTELLO Marilyne	Administratrice des finances publiques adjointe
M. Nicolas SAVARY	Administrateur des finances publiques adjoint
M. Bruno VIDAL-PIQ	Administrateur des finances publiques adjoint
Mme Anne VILLIERS	Administratrice des finances publiques adjointe
M. Olivier WINCKLER	Administrateur des finances publiques adjoint

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-09-01-00036

Arrêté portant délégation générale de signature
(PCFAJ)

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS**
94 rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

Arrêté portant délégation générale de signature

Le Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et de Paris ;

Vu le décret du Président de la République en date du 19 décembre 2024 portant nomination de Hugues BIED-CHARRETON, administrateur de l'État du troisième grade, en qualité de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Vu la décision de la Directrice générale des Finances publiques en date du 20 décembre 2024 fixant au 1^{er} janvier 2025 la date d'installation de Hugues BIED-CHARRETON dans les fonctions de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à :

- Charles RAVET, administrateur de l'État, responsable du pôle contrôle et affaires juridiques,
- Hélène LAVOISIER, administratrice de l'État, responsable adjointe du pôle contrôle et affaires juridiques,
- Marie-Aimée MUSY, administratrice de l'État, responsable adjointe du pôle contrôle et affaires juridiques,

Ceux-ci reçoivent mandat à effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux et à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2

Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 1^{er} septembre 2025

Le Directeur régional des Finances
publiques d'Île-de-France et de Paris,

signé

Hugues BIED-CHARRETON

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-09-02-00013

Arrêté portant délégations de signature
pour le pôle gestion publique État

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris
94 rue Réaumur
75104 Paris cedex 02

**Arrêté portant délégations de signature
pour le pôle gestion publique État**

Le Directeur régional des Finances Publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif modifié à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 modifié portant création des directions régionales et départementales des finances publiques et notamment celle d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret du 19 décembre 2024 portant nomination par le Président de la République de Hugues BIED-CHARRETON, administrateur de l'État du troisième grade, en qualité de directeur des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision de la Directrice générale des Finances publiques en date du 20 décembre 2024 fixant au 1^{er} janvier 2025 la date d'installation de Hugues BIED-CHARRETON dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris.

ARRETE

Article 1^{er}

Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

I – PÔLE GESTION PUBLIQUE ÉTAT

Comptes et action économique et financière

DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

Gaël BRENAUT, Administrateur de l'État, responsable du Département Comptes et Action Économique et Financière reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion publique État.

Cédric HOURQUET, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division de l'action économique, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres responsables de division, pour les affaires relevant des autres divisions du Département Comptes et Action Économique et Financière.

Aude PUYGRENIER, Administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division Comptabilité, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des Finances Publiques, du responsable du Pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres responsables de division, pour les affaires relevant des autres divisions du Département Comptes et Action Économique et Financière.

Véronique GRAND-MARTINI, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe, responsable de la division Recettes non fiscales, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de la division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres responsables de division, pour les affaires relevant des autres divisions du Département Comptes et Action Économique et Financière.

Jean-Paul MARANGI, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division Services financiers, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres responsables de division, pour les affaires relevant des autres divisions du Département Comptes et Action Économique et Financière.

COMPTES ET ACTION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE	
DIVISION DE L'ACTION ÉCONOMIQUE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Eric BRANDELONG Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, secrétaire permanent CCSF	Signer les documents entrant dans les attributions de la division de l'action économique.
Godefroy JUMEAU Inspecteur des Finances publiques	Signer les documents concernant la mission d'appui à la tutelle du réseau des chambres consulaires.
Édouard GALLEGO Inspecteur des Finances publiques	Signer : - les documents concernant la mission d'appui à la tutelle du réseau des chambres consulaires ; - les certifications des dépenses communautaires ; - les documents entrant dans les attributions de la division action économique concernant le programme URBACT.
Marion GANACHAUD Inspectrice des Finances publiques	Signer : - les certifications des dépenses communautaires ; - Signer les documents entrant dans les attributions de la division action économique concernant le programme URBACT.

DIVISION COMPTABILITÉ	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Sarah DJEZAIRI Inspectrice des Finances publiques Responsable du service Comptabilité générale « Relations avec les services »	• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Générale « Relations avec les Services » ; • Signer les documents en liaison avec la Banque de France ; • Signer et valider les ordres de paiement assignés sur la DRFiP ; • Valider les virements magnétiques pour l'ensemble des services ; • Valider les rejets de virements reçus inférieurs à 20 000 € ; • En l'absence des responsables de service de la division comptabilité de l'État, ainsi que de la responsable de division, signer et valider les dépenses sans ordonnancement inférieures à 100 000 €, signer et valider les décaissements manuels inférieurs à 100 000 € afférents, ainsi que toute opération entrant dans les attributions courantes de la division.
Nathalie LAMBERT Inspectrice des Finances publiques Responsable du service Comptabilité générale « Relations avec le réseau »	• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Générale « Relations avec le réseau » ; • Signer les documents en liaison avec la Banque de France ; • Signer et valider les ordres de paiement assignés sur la DRFiP, les dépenses sans ordonnancement inférieures à 100 000 € ; • Valider les virements magnétiques pour l'ensemble des services ; • En l'absence des responsables de service de la division comptabilité de l'État, ainsi que de la responsable de division, signer toute opération entrant dans les attributions courantes de la division.
Olivier LABOURET Inspecteur des Finances publiques Responsable du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts »	• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts » ; • Signer et valider les ordres de paiement assignés sur la DRFiP ; • Signer les autorisations d'affectation des dégrèvements sans emploi inférieurs à 100 000 € pour les postes comptables ; • Valider les virements magnétiques pour l'ensemble des services ; • En l'absence des responsables de service de la division comptabilité de l'État, ainsi que de la responsable de division, signer et valider les dépenses sans ordonnancement inférieures à 100 000 €, signer et valider les décaissements manuels inférieurs à 100 000 € afférents, ainsi que toute opération entrant dans les attributions courantes de la division, dont les opérations avec la Banque de France.
Chantal STONS Contrôleuse des Finances publiques Adjointe au Responsable du service Comptabilité Générale « Relations avec les services »	• Signer les bordereaux d'envoi, les rejets de virements reçus inférieurs à 20 000 €, les déclarations de recettes et les différents courriers du service, les opérations en lien avec la Banque de France ; • Signer et valider les ordres de paiement assignés sur la DRFiP inférieurs à 20 000 € ; • Valider les virements magnétiques pour l'ensemble du service (signature informatique).
Cyril TANIQU Contrôleur des Finances publiques Adjoint au responsable du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts »	• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts » ; • Signer et valider les ordres de paiement assignés sur la DRFiP en l'absence du responsable de service ; • Signer les autorisations d'affectation des dégrèvements sans emploi inférieur à 100 000 € pour les postes comptables en l'absence du responsable de service.

DIVISION RECETTES NON FISCALES	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Bruno BORGET Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Gestion du Recouvrement des Produits Divers (GRPD)	Signer : • les déclarations de recettes, • les reconnaissances de dépôts, • les bordereaux d'envoi, • les accusés de réception, • les attestations de paiement, • les bordereaux de situation, • les lettres de retenues pour pensions civiles, • les lettres de désistement, • les pièces pour le compte de gestion, • les pièces justificatives de transfert de recettes entre comptables, • les fiches d'écriture du service, • les décisions de remboursement et ordres de paiement dans la limite de 20 000 €, • - les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 5 000 €, • - les levées de prescription dans la limite de 20 000 €, • - les lettres-chèques dans la limite de 20 000 €.
Jean PENTIER Contrôleur des Finances publiques Adjoint au responsable du service Gestion du Recouvrement des Produits Divers (GRP)	Signer : • les déclarations de recettes, • les reconnaissances de dépôts, • les bordereaux d'envoi, • les accusés de réception, • les attestations de paiement, • les bordereaux de situation, • les lettres de retenues pour pensions civiles, • les lettres de désistement, • les pièces pour le compte de gestion, • les pièces justificatives de transfert de recettes entre comptables, • les fiches d'écriture du service, • les décisions de remboursement et ordres de paiement dans la limite de 5 000 €, • les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 € • les levées de prescription dans la limite de 5 000 €, • les lettres-chèques dans la limite de 500 €.
Rémi FREMONT Agent des Finances Publiques Adjoint au responsable du service Gestion du Recouvrement des Produits Divers (GRP)	Signer : • les déclarations de recettes, • les reconnaissances de dépôts, • les bordereaux d'envoi, • les accusés de réception, • les attestations de paiement, • les bordereaux de situation, • les lettres de retenues pour pensions civiles, • les lettres de désistement, • les pièces pour le compte de gestion, • les pièces justificatives de transfert de recettes entre comptables, • les fiches d'écriture du service,

	• les décisions de remboursement et ordres de paiement dans la limite de 5 000 €, • les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 € • les levées de prescription dans la limite de 5 000 €, • les lettres-chèques dans la limite de 500 €.
Stéphane SABATÉ Contrôleur des Finances publiques Service Gestion du Recouvrement des Produits Divers (GRPD)	Signer : • les déclarations de recettes, • les reconnaissances de dépôts, • les bordereaux d'envoi, • les accusés de réception, • les attestations de paiement, • les bordereaux de situation, • les lettres de retenues pour pensions civiles, • les lettres de désistement, • les pièces pour le compte de gestion, • les pièces justificatives de transfert de recettes entre comptables, • les fiches d'écriture du service, • les décisions de remboursement et ordres de paiement dans la limite de 5 000 €, • les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 €, • les levées de prescription dans la limite de 5 000 €, • les lettres-chèques dans la limite de 500 €.
Sophie MAMBÉ Inspectrice des Finances publiques Responsable du service Recouvrement sur Titres des Produits Divers (RTPD)	Signer : - les déclarations de recettes, reconnaissances de dépôts, bordereaux d'envoi, accusés de réception, attestations de paiement, bordereaux de situation, déclarations de dépôts de chèques, - les demandes d'enquête auprès des différents organismes, - les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 50 000 € et les mises en demeure sans limitation de montant, - les propositions d'admissions en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour les titres dans la limite de 10 000 €, - les propositions d'admissions en non-valeur, pour les titres émis par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), suite à clôture pour insuffisance d'actifs, - les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5 000 €, - les délais de paiement inférieurs ou égaux à 36 mois pour des dettes dans la limite de 30 000 €, - les délais de paiement inférieurs ou égaux à 36 mois sans limitation de montant concernant les créances des fonds de solidarité - les délais établis par la Banque de France dans le cadre des plans de rétablissements personnels, - les déclarations de créance en matière de procédures collectives et les plans de surendettement de la BDF, - les correspondances à destination des Trésoreries et divers services administratifs nécessaires à l'instruction des dossiers, - les accusés de réception des oppositions à exécution, à poursuites et revendications d'objets saisis, - les remises gracieuses dans la limite de 30 000 € - les remises gracieuses et les annulations de majorations et frais de poursuites dans la limite de 10 000 €, - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement et toute

	correspondance non créatrice de droits nécessaire à l'instruction préalable des dossiers , - les demandes de mises en place de retenues auprès des agences comptables pour les validations de services auxiliaires sans limitation de montant, - les traitements des dossiers prescrits jusqu'à 50 000 €.
Maryse BRINVILLIER Inspectrice des finances publiques Service Recouvrement sur Titres des Produits Divers (RTPD)	Signer : - les déclarations de recettes, reconnaissances de dépôts, bordereaux d'envoi, accusés de réception, attestations de paiement, bordereaux de situation, déclarations de dépôts de chèques, - les demandes d'enquête auprès des différents organismes, - les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 50 000 € et les mises en demeure sans limitation de montant, - les propositions d'admissions en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour les titres dans la limite de 10 000 €, - les propositions d'admissions en non-valeur, pour les titres émis par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), suite à clôture pour insuffisance d'actifs, - les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5 000 €, - les délais de paiement inférieurs ou égaux à 36 mois pour des dettes dans la limite de 30 000 €, - les délais de paiement inférieurs ou égaux à 36 mois sans limitation de montant concernant les créances des fonds de solidarité - les délais établis par la Banque de France dans le cadre des plans de rétablissements personnels, - les déclarations de créance en matière de procédures collectives et les plans de surendettement de la BDF, - les correspondances à destination des Trésoreries et divers services administratifs nécessaires à l'instruction des dossiers, - les accusés de réception des oppositions à exécution, à poursuites et revendications d'objets saisis, - les remises gracieuses dans la limite de 30 000 € - les remises gracieuses et les annulations de majorations et frais de poursuites dans la limite de 10 000 €, - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement et toute correspondance non créatrice de droits nécessaire à l'instruction préalable des dossiers , - les demandes de mises en place de retenues auprès des agences comptables pour les validations de services auxiliaires sans limitation de montant, - les traitements des dossiers prescrits jusqu'à 50 000 €.
Nadège DAMPIERRE Contrôleuse des Finances publiques Responsable de secteur	Signer : - les déclarations de recettes, les reconnaissances de dépôts, les bordereaux d'envoi, les accusés de réception, les attestations de paiement, les bordereaux de situation, les déclarations de dépôts de chèques, - les demandes d'enquête auprès des différents organismes, - les mises en demeure, - les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5 000 €, - les délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 15 000 €, - les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 10 000 €,

	- les accusés de réception des oppositions pour des dettes dans la limite de 5 000 €, - les propositions d'admission en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour des titres dans la limite de 5 000 €, - les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 €, - les déclarations de créances en matière de procédures collectives jusqu'à 10 000 €, - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement et toute correspondance non créatrice de droits nécessaire à l'instruction préalable des dossiers. - les demandes de mises en place de retenues auprès des agences comptables pour les validations de services auxiliaires sans limitation de montant. - les traitements des dossiers prescrits jusqu'à 50 000 €.
Fabienne THOMAS Contrôleuse des Finances Publiques Responsable de secteur	Signer : - les déclarations de recettes, les reconnaissances de dépôts, les bordereaux d'envoi, les accusés de réception, les attestations de paiement, les bordereaux de situation, les déclarations de dépôts de chèques, - les demandes d'enquête auprès des différents organismes, - les mises en demeure, - les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5 000 €, - les délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 15 000 €, - les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 10 000 €, - les accusés de réception des oppositions pour des dettes dans la limite de 5 000 €, - les propositions d'admission en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour des titres dans la limite de 5 000 €, - les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 €, - les déclarations de créances en matière de procédures collectives jusqu'à 10 000 €, - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement et toute correspondance non créatrice de droits nécessaire à l'instruction préalable des dossiers, - les demandes de mises en place de retenues auprès des agences comptables pour les validations de services auxiliaires sans limitation de montant. - les traitements des dossiers prescrits jusqu'à 50 000 €.
Jean-Emmanuel ROCHE-BECKER Contrôleur des Finances publiques Responsable de secteur	Signer : - les déclarations de recettes, les reconnaissances de dépôts, les bordereaux d'envoi, les accusés de réception, les attestations de paiement, les bordereaux de situation, les déclarations de dépôts de chèques, - les demandes d'enquête auprès des différents organismes, - les mises en demeure, - les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5 000 €, - les délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 15 000 €, - les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 10 000 €, - les accusés de réception des oppositions pour des dettes dans la limite de 5 000 €,

	- les propositions d'admission en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour des titres dans la limite de 5 000 €, - les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 €, - les déclarations de créances en matière de procédures collectives jusqu'à 10 000 €, - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement et toute correspondance non créatrice de droits nécessaire à l'instruction préalable des dossiers, - les demandes de mises en place de retenues auprès des agences comptables pour les validations de services auxiliaires sans limitation de montant. - les traitements des dossiers prescrits jusqu'à 50 000 €.
Sylvie PENTIER Contrôleuse des Finances Publiques	Signer : - les bordereaux d'envoi, - les demandes d'enquête auprès des différents organismes, - les remises gracieuses et les annulations de majoration pour un montant dans la limite de 500 €, - l'octroi de délai de paiement conforme à la proposition du débiteur dans la limite de 5 000€ et pour une durée de à 12 mois au maximum ; - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant les remises gracieuses ou délais de paiement.
Sylvie BOUVARD Contrôleuse des Finances Publiques	
Mélanie DELAMARCHE Contrôleuse des Finances Publiques	
Melaine QUINTIN Contrôleur des Finances Publiques	
Anita GILLET Contrôleuse des Finances Publiques	
Khadija ELMIYOUI Contrôleuse des Finances Publiques	
Sébastien FICHOT Contrôleur des Finances Publiques	
Edwige GUYOLLOT Contrôleuse des Finances publiques	
Lutesse CLAIRE Contrôleuse des Finances Publiques	
Saïd AYI Contrôleur des Finances Publiques	
Santiago MARTINEZ Contractuel des Finances Publiques	
Jeanne BASSERES Agente des Finances Publiques	Signer : - les bordereaux d'envoi, - les demandes d'enquête auprès des différents organismes,
Christophe BRICE Agent des Finances Publiques	
Céline FECIL Agente des Finances	

Publiques	- les remises gracieuses et les annulations de majoration pour un montant dans la limite de 500 €, - l'octroi de délai de paiement conforme à la proposition du débiteur dans la limite de 5 000€ et pour une durée de à 12 mois au maximum ; - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant les remises gracieuses ou délais de paiement.
Florence GRUNDMAN Agente des Finances Publiques	
Laurence VEREECKE Agente des Finances Publiques	
Cyrille BAUDRIN Agent des Finances Publiques	
Fabien COUTURIER Agent des Finances Publiques	

DIVISION DES SERVICES FINANCIERS	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Marion BACCHI-MOSER Inspectrice des Finances publiques Responsable du service Dépôts de Fonds au Trésor	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service.
Fatiha IBRAHIM Inspectrice des Finances publiques Chargée de mission du contrôle interne, de la maîtrise des risques et de la qualité comptable et financière. Service Dépôts de Fonds au Trésor	
Isabelle POUZOLS Contrôleuse principale des Finances publiques Adjointe au responsable du service Dépôts de Fonds au Trésor	
Steeven ALIKER Contrôleur des Finances publiques Adjoint aux responsables des services Dépôts de Fonds au Trésor - Contrôle interne et qualité comptable	

II – PÔLE GESTION PUBLIQUE ÉTAT

Dépenses de l'État

DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

Dorothée de PLUVIÉ, responsable du Département Dépenses de l'État, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion publique État.

Jérôme LACORE, Inspecteur principal des Finances publiques, responsable de la division Paye, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de la division Paye, et en cas d'urgence et d'empêchement du directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres responsables de division, pour les affaires relevant des autres divisions du Département Dépenses de l'État.

Mireille LIEGEAIS, Administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division Dépense, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres responsables de division, pour les affaires relevant des autres divisions du Département Dépenses de l'État.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

DÉPENSES DE L'ÉTAT	
DIVISION PAYE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Christine BARDINAL Inspectrice divisionnaire hors classe des Finances publiques Adjointe du responsable de division	Signer pour toutes les affaires relevant de la division Paye.
Thierry DELATRE Inspecteur des Finances publiques Mission expertises et contrôle interne	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Marie-Laure BERTHOU Inspectrice des Finances publiques Responsable du service Liaison-Rémunérations	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Stéphanie DMYTROW Inspectrice des Finances publiques Service Liaison- Rémunérations	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Liza COIMBRA Contrôleuse des Finances publiques Adjointe à la responsable du service Liaison-Rémunérations	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.

Franck DETRE Contrôleur des Finances publiques Adjoint à la responsable du service Liaisons- Rémunérations	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Cédric GUEDON Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Études et Comptabilité	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Olivier LEGROS Contrôleur des Finances publiques Adjoint du responsable du service Études et Comptabilité	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.

DIVISION DÉPENSE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Elisabeth FRANTZ Inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe, Responsable du centre de gestion financière Bloc 3	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Marine LE BERRE Inspectrice des Finances publiques, adjointe de la Responsable du centre de gestion financière	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Nicolas BELAUD Contrôleur des Finances publiques, référent de secteur du centre de gestion financière	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Thierry ALIGE Contrôleur principal des Finances publiques, référent de secteur du centre de gestion financière	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Bruno PUTEANUS Contrôleur des Finances publiques, référent de secteur du centre de gestion financière	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Magali JAILLET Contrôleuse des Finances publiques, référente de secteur du centre de gestion financière	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Irène LAURENT Inspectrice principale des Finances publiques Responsable du service facturier Bloc 1	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Elisabeth SANDOT Inspectrice des Finances publiques, adjointe de la Responsable du service facturier Bloc 1	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Nathalie AUGUSTINE Inspectrice des Finances publiques, adjointe de la Responsable du service facturier Bloc 1	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
David WOLFF Contrôleur des Finances publiques, référent de secteur au service facturier Bloc 1	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.

Sébastien LOUCHET Contrôleur des Finances publiques, référent de secteur au service facturier Bloc 1	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Nathalie LIPOVAC Contrôleuse des Finances publiques, référente de secteur au service facturier Bloc 1	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Aïda COCHEREL Contrôleuse des Finances publiques, référente de secteur au service facturier Bloc 1	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M'Hammed MEZIANE Inspecteur des Finances publiques Responsable du service facturier Éducation nationale	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Sam GALLAND Contrôleur des Finances publiques au service facturier Éducation Nationale	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Francis CAUCHI Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Dépense Règlement Régies	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Jean-Luc HABY Contrôleur principal des Finances publiques au sein du service Dépense Règlement Régies	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 2 septembre 2025

Le Directeur régional des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Hugues BIED-CHARRETON

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-09-03-00012

Arrêté portant délégations de signature en
matière d'assiette et de recouvrement des
produits domaniaux, d'évaluations domaniales et
de fonction de Commissaire du Gouvernement

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE
ET DE PARIS
Service local du Domaine de Paris
94, rue Réaumur 75104 PARIS CEDEX 02

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE
EN MATIÈRE D'ASSIETTE ET DE RECOUVREMENT DES PRODUITS DOMANIAUX ,
D'ÉVALUATIONS DOMANIALES ET DE FONCTION DE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT**

Le Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R.1212-12, D.1212-25, D.2312-8, D.3221-4, D.3221-16, D.3222-1 et D.4111-9 ;

Vu les articles R.212-1 et R.311-24 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création des directions régionales et départementales des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret du 19 décembre 2024 portant nomination de M. Hugues BIED-CHARRETON, administrateur de l'État du troisième grade, en qualité de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision de la Directrice générale des Finances publiques du 20 décembre 2024 portant désignation du Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris et fixant au 1^{er} janvier 2025 son installation ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Didier PIERRON, administrateur de l'État du 2^{ème} grade, responsable du Pôle Gestion publique État et Mme Ingrid ROY, administratrice de l'État du 2^{ème} grade, responsable du département Domaine de Paris et M. Olivier MAGNIN, administrateur des finances publiques adjoint, adjoint à la responsable du Département Domaine de Paris, à l'effet :

- d'émettre et de signer, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- de fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'État ;
- de suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable spécialisé du Domaine (3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques, article R. 2331-5 du code général de la propriété des personnes publiques et article R.2331-6 du code général de la propriété des personnes publiques).

Article 2

Délégation de signature est donnée à Mme Monique LENORMAND, prote principale, responsable du pôle de gestion domaniale, Mme Nathalie LEFEVRE, inspectrice divisionnaire des finances publiques et M. Marc GUTIERREZ, inspecteur divisionnaire des finances publiques dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de :

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion des biens de l'État jusqu'à 300 000 € annuels, limite supérieure comprise ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du Domaine (3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques, article R. 2331-5 du code général de la propriété des personnes publiques et article R. 2331-6 du code général de la propriété des personnes publiques).

Article 3

Délégation de signature est donnée à Mme Lucienne LEGROS, inspectrice divisionnaire hors classe des finances publiques, responsable du pôle d'évaluation domaniale, dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de signer les avis donnés au nom de l'administration :

- avis en valeur vénale : jusqu'à 20 000 000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 2 000 000 €, limite supérieure comprise.

Article 4

Délégation de signature est donnée à M. Gwelle CHEMINEL, Mme Sochetta LIM, M. Fabien LOISEAU, Mme Selloi MALOUCHE-BOUDEN, M. David POUILLAUDE, Mme Fanny PROVILLE, Mme Céline RIBERA, M. Charles RICARD, Mme Chloé RISACHER et Mme Ximena ROSAS, évaluateurs au pôle d'évaluation domaniale, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de signer les avis donnés au nom de l'administration :

- avis en valeur vénale : jusqu'à 5 000 000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 500 000 €, limite supérieure comprise.

Article 5

Madame Lucienne LEGROS, responsable du pôle d'évaluation domaniale, M. Gwelle CHEMINEL, Mme Sochetta LIM, M. Fabien LOISEAU, Mme Selloi MALOUCHE-BOUDEN, Margaux NASO, M. David POUILLAUDE, Mme Fanny PROVILLE, Mme Céline RIBERA, M. Charles RICARD, Mme Chloé RISACHER et Mme Ximena ROSAS, évaluateurs au pôle d'évaluation domaniale, sont habilités à exercer les fonctions de commissaire du gouvernement auprès du juge de l'expropriation et à signer les documents afférents à cette fonction.

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 3 septembre 2025

Le Directeur régional des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Hugues BIED-CHARRETON

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-09-03-00013

Arrêté portant subdélégations de signature du
Préfet pour les missions domaniales

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE
ET DE PARIS**
Service local du Domaine de Paris
94 rue Réaumur 75104 Paris Cedex 02

**ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATIONS DE SIGNATURE DU PRÉFET
POUR LES MISSIONS DOMANIALES**

Le Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code du domaine de l'État ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 77-227 du 15 mars 1977, modifié, relatif aux pouvoirs du Préfet de Paris et à l'organisation des services de l'État dans le département de Paris ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2020-139 du 19 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de M. Marc GUILLAUME en qualité de Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret du Président de la République du 19 décembre 2024 portant nomination de M. Hugues BIED-CHARRETON, administrateur de l'État du troisième grade, en qualité de Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création des directions régionales et départementales des finances publiques ;

Vu la décision de la Directrice générale des finances publiques du 20 décembre 2024 portant désignation du directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris et fixant au 1^{er} janvier 2025 son installation ;

Vu l'arrêté préfectoral n°75-2024-12-23-00013 publié au recueil des actes administratifs spécial de la Préfecture de Paris du 23 décembre 2024 n°75-2024-789 portant délégation de signature à M. Hugues BIED-CHARRETON, administrateur de l'État du troisième grade, directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières domaniales ;

Décide :

Article 1er

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues BIED-CHARRETON, Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris, la délégation de signature préfectorale, qui lui est conférée en matière domaniale, est subdéléguée à :

- M. Didier PIERRON, administrateur de l'État du 2^{ème} grade, responsable du Pôle Gestion Publique État,
- Mme Ingrid ROY, administratrice de l'Etat du 2^{ème} grade, responsable du Département Domaine de Paris ;
- M. Olivier MAGNIN, administrateur des finances publiques adjoint, adjoint à la responsable du Département Domaine de Paris ;

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières suivantes :

Numéro	Nature des attributions	Références
1	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'État des actes de gestion, d'utilisation et de cession des biens domaniaux	Art. L. 3212-2, R. 1111-2, R. 2123-2, R. 2123-8, R. 2222-1, R. 2222-6, R. 2222-9, R. 2222-15, R. 2222-24, R. 3211-3, R. 3211-4, R. 3211-6, R. 3211-7, R. 3211-17-2, R. 3211-25, R. 3211-26, R. 3211-39, R. 3211-44 R. 3212-1 du code général de la propriété des personnes publiques, art. A. 116 du code du domaine de l'État, art. R. 322-8-1 du code de l'environnement.
2	Passation au nom de l'État des actes d'acquisition, de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'État.	Art. R. 1212-1 et R. 4111-8 du code général de la propriété des personnes publiques.
3	Autorisation d'incorporation au domaine public des biens du domaine privé de l'État.	Art. R. 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques.
4	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature des conventions d'utilisation avec le service ou l'établissement utilisateur.	Art. R. 2313-3 et R. 4121-2 du code général de la propriété des personnes publiques.
5	Attribution des concessions de logements.	Art. R. 2124-67, R. 2222-18 et R. 4121-3 du code général de la propriété des personnes publiques.
6	Instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.	Art. R. 2331-1-1° et 2°, R. 2331-2, R. 2331-3, R. 2331-4, R. 2331-5, R. 2331-6, R. 3231-1, R. 3231-2 et R. 4111-11 du code général de la propriété des personnes publiques.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues BIED-CHARRETON, Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris, la délégation de signature préfectorale, qui lui est conférée en matière domaniale, est subdéléguée à :

- Madame Monique LENORMAND, Prote principale, responsable du Pôle gestion domaniale ;
- Madame Nathalie LEFEVRE, inspectrice divisionnaire des finances publiques, en charge des opérations de gestion domaniale ;
- Monsieur Marc GUTIERREZ, inspecteur divisionnaire des finances publiques, en charge des opérations de gestion domaniale,

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences et jusqu'à 300 000 € annuels, limite supérieure comprise, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières suivantes :

Numéro	Nature des attributions	Références
1	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'État des actes de gestion et d'utilisation des biens domaniaux.	R. 2123-2, R. 2123-8, R. 2222-1, R. 2222-6, R. 2222-9, R. 2222-15, du code général de la propriété des personnes publiques
2	Passation au nom de l'État de prise en location d'immeubles intéressant les services publics civils ou militaires de l'État.	Art. R. 1212-1 et R. 4111-8 du code général de la propriété des personnes publiques.
3	Attribution des concessions de logements.	Art. R. 2124-67, R. 2222-18 et R. 4121-3 du code général de la propriété des personnes publiques.
4	Instances domaniales de toute nature pour les actes pour lesquels ils disposent d'une délégation de signature et autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.	Art. R. 2331-1-1° et 2°, R. 2331-2, R. 2331-3, R. 2331-4, R. 2331-5, R. 2331-6, R. 3231-1, R. 3231-2 et R. 4111-11 du code général de la propriété des personnes publiques.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 3 septembre 2025

Le Directeur régional des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Hugues BIED-CHARRETON

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-09-01-00041

Décision portant délégation de signature
(conciliateurs)

**Direction régionale des Finances
publiques d'Île-de-France et de Paris**
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A, 408 et 410 de son annexe II, et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L.247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret du 19 décembre 2024 portant nomination de Hugues BIED-CHARRETON, administrateur de l'État du troisième grade, en qualité de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision de la Directrice générale des Finances publiques en date du 20 décembre 2024 fixant au 1^{er} janvier 2025 la date d'installation de Hugues BIED-CHARRETON dans les fonctions de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision du 1^{er} septembre 2025 désignant : Hélène LAVOISIER, conciliatrice fiscale départementale, Nadia HIMPENS, Carole AUTRET, Camille ALBERTI, Virginie BOUHADANA, Sylvie GEOFFRAY, Claire MONTBARBON, Bruno VIDAL-PIQ, Anne VILLIERS, Jean-Pierre CASTET, Carole CONTOUT-COGNET, Maël MANDIN, Marie-Laure MORISOT, Sabine SCHMITT, Dominique SERGI, Eric GLADIEU et Nathalie QUIQUELY, conciliatrices et conciliateurs fiscaux départementaux adjoints ;

Décide :

Article 1

Délégation de signature est donnée à :

- Hélène LAVOISIER, administratrice de l'État, conciliatrice fiscale départementale de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

- Nadia HIMPENS, administratrice de l'État, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Carole AUTRET administratrice de l'État, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Camille ALBERTI, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Virginie BOUHADANA, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Sylvie GEOFFRAY, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Claire MONTBARBON, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Bruno VIDAL-PIQ, administrateur des Finances publiques adjoint, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Anne VILLIERS, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris .
- Jean-Pierre CASTET, inspecteur principal des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Carole CONTOUT-COGNET, inspectrice principale des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Maël MANDIN, inspecteur principal des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Marie Laure MORISOT, inspectrice principale des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Sabine SCHMITT, inspectrice principale des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Dominique SERGI, inspecteur principal des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Eric GLADIEU, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Nathalie QUIQUELY, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

Article 2

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 1^{er} septembre 2025

Le Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

signé

Hugues BIED-CHARRETON

Préfecture de Police

75-2025-09-05-00002

Arrêté n°2025-01070 accordant délégation de la
signature préfectorale au sein de la direction des
ressources humaines

arrêté n° 2025-01070
accordant délégation de la signature préfectorale
au sein de la direction des ressources humaines

Le préfet de police,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique, notamment son article L417-5 ;

VU le décret n° 2003-737 du 1^{er} août 2003 portant création d'un secrétariat général pour l'administration à la préfecture de police ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 77 ;

VU le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

VU le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-00641 du 7 août 2009 modifié relatif à l'organisation de la préfecture de police ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2022-00288 du 23 mars 2022 modifié relatif aux missions et à l'organisation de la direction des ressources humaines ;

VU le décret du 20 juillet 2022 par lequel M. Laurent NUÑEZ, préfet, coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme, est nommé préfet de police (hors classe) ;

Vu le décret du 22 décembre 2022 par lequel M. Philippe LE MOING SURZUR, administrateur général détaché en qualité de sous-préfet hors-classe, sous-préfet de Bayonne (classe fonctionnelle II) est nommé préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police ;

VU le décret du 16 octobre 2023 par lequel M. Guillaume DOUHERET, administrateur de l'État du grade transitoire, est nommé directeur des ressources humaines au secrétariat général pour l'administration de la préfecture de police ;

SUR proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet de police,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Guillaume DOUHERET, directeur des ressources humaines, directement placé sous l'autorité du préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police, à l'effet de signer, au nom du préfet de police et dans la limite de ses attributions, tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables, à l'exception de ceux relatifs :

- à la gestion des personnels appartenant à des corps recrutés par la voie de l'Institut national du service public et de l'École Polytechnique ;
- à la nomination du directeur et du sous-directeur du laboratoire central, du directeur de l'institut médico-légal, de l'architecte de sécurité en chef, du médecin-chef du service de la médecine statutaire et de contrôle, du médecin-chef de l'infirmerie psychiatrique ;

- à la notation et l'évaluation des personnels qui n'appartiennent pas aux services de gestion administrative et financière placés sous son autorité directe.

En outre, délégation est également donnée à M. Guillaume DOUHERET pour l'ordonnancement de la paye des agents administratifs et techniques du ministère de l'intérieur affectés dans les unités de la région de gendarmerie d'Île-de-France situées dans le ressort du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris, et pour les décisions de sanctions à l'encontre des policiers adjoints affectés dans le ressort du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) de la zone de défense et de sécurité de Paris.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume DOUHERET, la délégation qui lui est consentie à l'article 1 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Catherine FOURCHEROT, administratrice de l'État, sous-directrice par intérim de la prévention et de la qualité de vie au travail ;
- Mme Marie-Astrid CÉDÉ, commissaire général de la police nationale, sous-directrice de la formation ;
- M. Olivier GIROD, administrateur de l'État du deuxième grade, sous-directeur des personnels ;
- M. Charles MIRMAN, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, secrétaire général.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume DOUHERET, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par M. Claude DUFOUR, médecin-chef, chef du service de la médecine statutaire et de contrôle, et, en cas d'absence ou d'empêchement, par M. Laurent SUIRE, médecin-chef adjoint, directement placés sous l'autorité de M. Claude DUFOUR, et Mme Séverine FOURNIER, secrétaire administrative de classe normale, responsable administrative du service de la médecine statutaire et de contrôle.

Délégation est donnée, dans l'application informatique financière de l'État « Chorus Formulaires », aux fins de certification du service fait, aux agents ci-après désignés, dans la limite de leurs attributions respectives :

- Mme Séverine FOURNIER, secrétaire administrative de classe normale, responsable administrative du service ;
- Mme Lydia MILASEVIC, adjointe administrative principale de 1^{ère} classe, secrétariat du médecin.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier GIROD, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Olivier COMPAIN, administrateur de l'État du deuxième grade, adjoint au sous-directeur des personnels ;
- Mme Catherine DUCASSE, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du service de gestion des personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Béatrice TANGUY, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe à la cheffe du service ;
- Mme Suzy GAPPA, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du service de la synthèse et des ressources et, en cas d'absence ou d'empêchement, par M. Antoine BALAS, attaché principal de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint à la cheffe du service ;
- Mme Isabelle KNOWLES, administratrice de l'État, cheffe du service de gestion des personnels de la police nationale, et, en cas d'absence ou d'empêchement, par M. Sébastien CREUSOT, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint à la cheffe du service ;
- Mme Violaine ROQUES, attachée hors classe de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du service du recrutement et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Muriel DRIGHES, conseillère d'administration du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe à la cheffe du service.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Astrid CÉDÉ, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par M. Frédéric SEGURA, commissaire divisionnaire de police, adjoint à la sous-directrice de la formation, M. Guillaume JUTARD, commandant divisionnaire fonctionnel, chef du département des formations, et Mme Sophie DUTEIL, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du département de la gestion des ressources et des stages et Mme Joëlle LUKUSA, commandant divisionnaire fonctionnel, cheffe État-major.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Charles MIRMAN, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Anne GUNTHER, attachée principale d'administration de l'État, secrétaire générale adjointe.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle KNOWLES et de M. Sébastien CREUSOT, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Magalie BECHONNET, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du bureau des rémunérations et des pensions, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Fanny TILLY, attachée principale d'administration de l'État, adjointe à la cheffe du bureau. En cas d'absence ou d'empêchement de ces dernières, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :
 - Mme Nadia ALIDOR, secrétaire administrative de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe de la section paie CEA petite couronne ;
 - Mme Abigail AUGUSTIN, secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe de la section des affiliations rétroactives, des validations de service et des rachats d'année d'étude ;
 - M. Philippe BABIN de LIGNAC, secrétaire administratif de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, gestionnaire de la section pensions ;
 - Mme Perrine CROISIC, secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe de la section indemnités ;
 - Mme Laurence GUILLOU, secrétaire administrative de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du pôle pensions, validations et affiliations, congés bonifiés et cartes de retraite ;
 - Mme Martine GRZESKOWIAK, secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe de la section congés bonifiés ;
 - M. Jérémy LANOUE, secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, chef de la section RIFSEEP État ;
 - Mme Sylvie LEBESLOUR, secrétaire administrative de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe de la section paie PATS petite couronne ;
 - Mme Etienna LEPINAY, secrétaire administrative de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe de la section paie CRS et personnels civils de la gendarmerie nationale ;
 - Mme Gladys LOUIS ALEXANDRE, secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe de la section pensions ;
 - Mme Mylène PAILLET, secrétaire administrative de classe exceptionnelle de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe de la section paie PATS grande couronne ;
 - Mme Corinne PARMENTIER, secrétaire administrative de classe exceptionnelle de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du pôle rémunérations – site de Versailles ;
 - Mme Marie-Claude ROMAIN, secrétaire administrative de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe de la section paie CEA grande couronne ;
 - Mme Sindy SAFFON, secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe de la section des policiers adjoints et des cadets de la République ;

- M. Willy SAINTE-MARIE, secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, chef de la section paie des personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés - Paris ;
- Mme Cindy VANEY, secrétaire administrative de classe normale des administrations parisiennes, cheffe de la section paie CCD, CC et réserve ;
- Mme Jessie ZACHELIN, secrétaire administrative de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe de la section paie CEA Paris ;
- Mme Myriam BENHAMMOU, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du bureau des affaires médicales police, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Mylène DAUBERTON-MERI, secrétaire administrative de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe à la cheffe du bureau ;
- Mme Ingrid LATOUR, commandante divisionnaire fonctionnelle de police, cheffe du bureau des commissaires et officiers de police ;
- M. Christophe LEGOUIX, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du bureau de la discipline police, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Samia FETTOUM, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du bureau ;
- M. Loïc NEUILLY, adjoint à la cheffe du bureau du dialogue social et des affaires réservées, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Elisabeth LAFONT, secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe de la section du dialogue social ;
- Mme Isabelle SOUSSAN, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du bureau du corps d'encadrement et d'application et des policiers adjoints, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Véronique-Anne BLONDEL, attachée hors classe d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe du bureau.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine DUCASSE et de Mme Béatrice TANGUY, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Yamina BOUSALAH, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du bureau des rémunérations et des pensions, M. Dimitri WIELICZKO, secrétaire administratif de classe exceptionnelle des administrations parisiennes, adjoint à la cheffe du bureau, Mme Sandrine REMAUD, secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe de la section synthèse et contrôle de paie, M. Loïc DIRAISON, secrétaire administratif de classe supérieure des administrations parisiennes, chef de la section des rémunérations des personnels des administrations parisiennes, Mme Françoise RISEMONDE, secrétaire administrative de classe normale des administrations parisiennes, adjointe au chef de la section des rémunérations des personnels des administrations parisiennes et Mme Céline JOURDE, secrétaire administrative de classe exceptionnelle des administrations parisiennes, cheffe de la section des pensions et validation des services.
- M. Gabriel CHAVALAUDRA-CARBON, attaché d'administration de l'Etat, chef du bureau des affaires médicales et Mme Zahoua BENIKEN, secrétaire administrative de classe normale des administrations parisiennes, adjointe au chef du bureau. En cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :
 - Mme Laetitia MERLO, secrétaire administrative de classe normale des administrations parisiennes, cheffe de la section des blessures en service et des temps médicaux ;
 - Mme Angélique MOREL, secrétaire administrative de classe normale des administrations parisiennes, cheffe de la section des conseils médicaux ;
- M. Pierre-Alexandre DEBRINSKI, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du bureau du dialogue social, de la discipline et des statuts, M. Morgan DESHAYES, attaché d'administration de l'Etat, et Mme Jeanne POUYE, attachée d'administration de l'Etat, adjoints au chef du bureau ;
- M. Mickaël HERY-SAUTOT, attaché d'administration de l'Etat, chef du bureau des personnels techniques, scientifiques et spécialisés et Mme Méliné GUIRAGOSSIAN, contractuelle administrative de catégorie A, adjointe au chef du bureau, et pour signer les états de service, Mme Aïsetou TANDIA, secrétaire administrative de classe supérieure des administrations

parisiennes, cheffe de la section des personnels techniques et scientifiques des administrations parisiennes, Mme Ophélie DELECOURT, secrétaire administrative de classe normale des administrations parisiennes, adjointe à la cheffe de section des personnels techniques et scientifiques des administrations parisiennes, M. Khalilou WAGUE, secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, chef de la section des personnels techniques et scientifiques de l'État et Mme Magalie LEPOIRE, secrétaire administrative de classe normale des administrations parisiennes, adjointe au chef de la section des personnels techniques et scientifiques de l'État ;

- M. Laurent LE GOUIC, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau des personnels administratifs, et Mme Cécile DARTOIS, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau, et, pour signer les états de service, Mme Virginie CHEROY, secrétaire administrative de classe exceptionnelle des administrations parisiennes, cheffe de la section des agents A, B et C de la Ville, Mme Farida FOUDA, secrétaire administrative de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe à la cheffe de la section des agents A, B et C de la Ville, Mme Céline FOULIARD, secrétaire administrative de classe normale des administrations parisiennes, cheffe de la section des catégories C État, et Mme Leslie EGARNES-TRESOR, secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe à la cheffe de la section des catégories C État.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Suzy GAPPA et de M. Antoine BALAS, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Willy BALISIER, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication, chef du bureau d'administration des systèmes d'information des ressources humaines et M. Max LAMBEAU, cadre contractuel, adjoint au chef du bureau ;
- Mme Stéphanie DUPIRE-PETITFILS, commandant de police, cheffe du bureau des ressources et du temps de travail et M. William PROMENEUR, secrétaire administratif de classe normale des administrations parisiennes, adjoint à la cheffe du bureau.

Article 10

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Violaine ROQUES et de Mme Muriel DRIGHES, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Philippe BOULANGER, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau des concours, des examens et des recrutements sans concours et M. Xavier CASTAING, attaché principal d'administration de l'État, adjoint au chef du bureau ;
- Mme Céline GRESSER, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du bureau des contractuels et Mme Pauline AGOUT, attachée principale d'administration de l'État, adjointe à la cheffe du bureau ;
- Mme Marie-Laetitia PHOCION, attachée d'administration de l'État, cheffe du bureau des réservistes et Mme Karima LORAIN, attachée d'administration de l'État, adjointe à la cheffe du bureau.

Délégation est donnée, dans l'application informatique financière de l'État « Chorus Formulaires », aux fins de certification du service fait, à Mme Rhizlène AMRAOUI, secrétaire administrative de classe normale des administrations parisiennes, cheffe de la mission des affaires générales, et à Mme Céline MICONI, secrétaire administrative de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe à la cheffe de la mission.

Délégation de signature est accordée aux personnes ci-après, aux fins de signer les pièces comptables concernant les déplacements temporaires et valider dans l'application Chorus DT en qualité de service gestionnaire ou gestionnaire valideur, les ordres de mission, les états de frais et les commandes sur le marché voyageur sur le périmètre du SGAMI d'Île-de-France :

- Mme Rhizlène AMROUI, secrétaire administrative de classe normale des administrations parisiennes, cheffe de la mission des affaires générales ;
- Mme Muriel DRIGHES, adjointe à la cheffe du service du recrutement ;
- Mme Céline MICONI, adjointe à la cheffe de la mission des affaires générales ;

- Mme Violaine ROQUES, cheffe du service du recrutement.

Article 11

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine FOURCHEROT, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Dahbia BEN HAMOUDI, cadre supérieure de santé, directrice de la crèche collective de la préfecture de police, et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Gwenn ENGEL MARHIC, infirmière en soins généraux et spécialisés de 3^{ème} grade, et Mme Clivia NICOLINI, éducatrice de jeunes enfants de classe exceptionnelle, adjointes à la directrice de la crèche ;
- M. Jean-Yves CHEVET, médecin du travail, chef du service de médecine de prévention, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Sondes EL FEKI M'HIRI, médecin du travail, adjointe au chef du service ;
- M. Frantz DRAGAZ attaché d'administration de l'État chef du bureau du logement, et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Laurène SANVOISIN attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau, M. Jean-René NKWANGA, attaché d'administration de l'État, chef de la section attribution de logement, et M. Alex-Vivien ETCHENDA, attaché d'administration de l'État, chef de la section gestion de l'offre de logements ;
- Mme Valérie EL GHAZI, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du bureau de l'accompagnement social et de la politique d'accueil de la petite enfance, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Sandrine FARO, attachée d'administration de l'État, adjointe à la cheffe du bureau ;
- M. Pierre GAMARD, attaché d'administration de l'état, chef du bureau de la coordination et des moyens et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Laure PECQUEUX, secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef du bureau, et M. Valentin LELEUX, secrétaire administratif de classe normale des administrations parisiennes, chef de la section logistique et immobilier ;
- Mme Dorothée NIOGRET, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du bureau de la prévention, du soutien et des conditions de travail, et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Florence MALNOY, attachée d'administration de l'État, adjointe à la cheffe du bureau ;
- Mme Sophie SOUBIGOU-TETREL, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du bureau de la restauration sociale, et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Marie MYRTIL, attachée d'administration de l'État, adjointe à la cheffe du bureau.

Délégation est donnée, dans l'application informatique financière de l'État « Chorus Formulaires », aux fins de certification du service fait, aux agents ci-après désignés, dans la limite de leurs attributions respectives :

- M. Karim BEN-BOUALI, agent contractuel, chargé de mission au bureau de la prévention, du soutien et des conditions de travail ;
- Mme Christine BERTRAND, adjointe administrative principale de 1^{ère} classe des administrations parisiennes, secrétaire du CLAS 75 et gestionnaire médailles ;
- M. Patrice COUTEAU, secrétaire administratif de classe exceptionnelle des administrations parisiennes, gestionnaire administratif et financier au bureau de l'accompagnement social et de la politique d'accueil de la petite enfance ;
- Mme Sachkard EXAVIER, agente contractuelle chargée du suivi financier et comptable des prestations de restauration ;
- M. Frantz DRAGAZ, attaché d'administration de l'État, chef du bureau du logement ;
- Mme Valérie EL GHAZI, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du bureau de l'accompagnement social et de la politique d'accueil de la petite enfance ;
- M. Alex-Vivien ETCHENDA, attaché d'administration de l'État, chef de la section gestion de l'offre de logements ;
- Mme Sandrine FARO, attachée d'administration de l'État, adjointe à la cheffe du bureau de l'accompagnement social et de la politique d'accueil de la petite enfance ;
- M. Pierre GAMARD, attaché d'administration de l'état, chef du bureau de la coordination et des moyens ;

- Mme Florence MALNOY, attachée d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe du bureau de la prévention, du soutien et des conditions de travail ;
- Mme Marie MYRTIL, attachée d'administration de l'État, adjointe à la cheffe du bureau de la restauration sociale ;
- Mme Dorothée NIOGRET, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du bureau de la prévention, du soutien et des conditions de travail ;
- Mme Christel PARENT, secrétaire administrative des administrations parisiennes, cheffe de section de la mission handicap et gestionnaire administrative et financière du réseau des crèches ;
- Mme Laure PECQUEUX, secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef du bureau de la coordination et des moyens ;
- Mme Aurélie PERRAULT, agente contractuelle A, préventrice au bureau de la prévention, du soutien et des conditions de travail ;
- Mme Laurène SANVOISIN, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau du logement ;
- Mme Sophie SOUBIGOU-TETREL, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du bureau de la restauration sociale ;
- M. Stéphane TANCREZ, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe des administrations parisiennes, secrétaire du CLAS 75 et gestionnaire médailles ;
- Mme Sofia TITOUCHE, secrétaire administrative de classe normale des administrations parisiennes, gestionnaire handicap ;
- Mme Biljana VELJKOVIC, adjointe administrative principal de 1^{ère} classe des administrations parisiennes, gestionnaire budgétaire au sein du bureau de la coordination et des moyens.

Article 12

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Astrid CÉDÉ, de M. Frédéric SEGURA, de M. Guillaume JUTARD, de Mme Sophie DUTEIL et de Mme Joëlle LUKUSA, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par M. Pierre PUENTE, commandant de police, adjoint au chef du département des formations, Mme Halima MAMMERI, attachée d'administration de l'État, adjointe à la cheffe du département de la gestion des ressources et des stages, cheffe de la division administrative, Mme Magali MAIGNEN-MAZIÈRE, attachée d'administration de l'État, cheffe de la division des moyens opérationnels et logistiques, Mme Sophie GUENET, attachée d'administration de l'État, cheffe de la division de la gestion des stages externes, et M. Sébastien BULTEZ, secrétaire administratif de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du pôle financier.

Délégation est donnée, dans l'application informatique financière de l'État « Chorus Formulaires », aux fins de certification du service fait, aux agents ci-après désignés, dans la limite de leurs attributions respectives :

- Mme Audrey GRUET secrétaire administrative de classe normale des administrations parisiennes, cheffe de l'unité de gestion des crédits de fonctionnement et d'équipement ;
- M. Medhi KHELFA, adjoint administratif principal 2^{ème} classe des administrations parisiennes, gestionnaire ;
- Mme Magali MAIGNEN-MAZIÈRE, attachée d'administration de l'État, cheffe de la division des moyens opérationnels et logistiques ;
- Mme Barbara PAYET secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du pôle des moyens.

Délégation de signature est accordée aux personnes ci-après, aux fins de signer les pièces comptables concernant les déplacements temporaires et valider dans l'application Chorus DT en qualité de service gestionnaire ou gestionnaire valideur, les ordres de mission, les états de frais et les commandes sur le marché voyageur sur le périmètre de la préfecture de police :

- Mme Sophie DUTEIL, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du département de la gestion des ressources et des stages ;

- Mme Audrey GRUET secrétaire administrative de classe normale des administrations parisiennes, cheffe de l'unité de gestion des crédits de fonctionnement et d'équipement ;
- M. Medhi KHELFA, adjoint administratif principal 2^{ème} classe des administrations parisiennes, gestionnaire ;
- Mme Joëlle LUKUSA, commandant divisionnaire fonctionnel, chef État-major ;
- Mme Magali MAIGNEN-MAZIÈRE, attachée d'administration de l'État, cheffe de la division des moyens opérationnels et logistiques ;
- Mme Halima MAMMERI, attachée d'administration de l'État, adjointe à la cheffe du département de la gestion des ressources et des stages, cheffe de la division administrative ;
- Mme Barbara PAYET secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du pôle des moyens ;
- Mme Angélique QUEVAL, attachée d'administration de l'État, cheffe de la division du pilotage et de la formation.

Délégation de signature est accordée à Mme Sophie DUTEIL, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du département de la gestion des ressources et des stages, référente carte d'achat, pour centraliser les pièces justificatives des dépenses réalisées sur le programme 176 « Police nationale » par la carte d'achat des porteurs désignés, contrôler ces pièces justificatives des dépenses, signer le tableau des imputations budgétaires des dépenses par cartes achat rattachées aux centres de facturation, et ordonner le règlement des relevés d'opérations administratives.

Article 13

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Charles MIRMAN et de Mme Anne GUNTHER, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par Mme Emmanuelle CHUPEAU, secrétaire administrative de classe supérieure des administrations parisiennes, pour valider dans l'outil e-GF, les actes d'engagement comptables et financiers, les demandes d'ordonnancement et les demandes de virement de crédits relatifs aux dépenses imputées sur le budget spécial de la direction des ressources humaines, et par M. Jérôme SERANDOUR, secrétaire administratif de classe supérieure des administrations parisiennes, pour valider les formulaires « demande d'achat » et les formulaires « service fait » dans l'outil CHORUS Formulaires. En l'absence de M. Jérôme SERANDOUR, délégation est donnée à Mme Caroline PAVILLA, adjointe administrative principale de 1^{ère} classe de l'intérieur et de l'outre-mer et Mme Lisa PIERRE-NICOLAS, adjointe administrative principale de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer, pour valider les formulaires « demande d'achat » et les formulaires « service fait » dans l'outil CHORUS Formulaires.

Délégation est donnée, dans l'application informatique financière de l'État « Chorus Formulaires », aux fins de certification du service fait, aux agents ci-après désignés, dans la limite de leurs attributions respectives :

- Mme Virginie CHEVALIER, adjointe administrative principale de 2^{ème} classe des administrations parisiennes, gestionnaire budget police nationale ;
- Mme Anne GUNTHER, attachée principale d'administration de l'État, secrétaire générale adjointe ;
- M. Charles MIRMAN, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, secrétaire général ;
- Mme Caroline PAVILLA, adjointe administrative principale de 1^{ère} classe de l'intérieur et de l'outre-mer, gestionnaire budget police nationale ;
- Mme Lisa PIERRE-NICOLAS, adjointe administrative principale de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- M. Jérôme SERANDOUR, secrétaire administratif de classe supérieure des administrations parisiennes, responsable du pôle budget police nationale.

Délégation de signature est accordée aux personnes ci-après, aux fins de signer les pièces comptables concernant les déplacements temporaires et valider dans l'application Chorus DT en qualité de service gestionnaire ou gestionnaire valideur, les ordres de mission, les états de frais et les commandes sur le marché voyageur sur le périmètre du SGAMI d'Île-de-France :

- Mme Anne GUNTHER, attachée principale d'administration de l'État, secrétaire générale

adjointe ;

- M. Charles MIRMAN, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, secrétaire général ;
- M. Jérôme SERANDOUR, secrétaire administratif de classe supérieure des administrations parisiennes, responsable du pôle budget police nationale.

Délégation de signature est accordée à Mme Emmanuelle CHUPEAU, secrétaire administrative de classe supérieure des administrations parisiennes, référente carte d'achat, pour centraliser les pièces justificatives des dépenses réalisées sur le budget spécial par la carte d'achat des porteurs désignés, contrôler ces pièces justificatives des dépenses, indiquer les imputations budgétaires et comptables des dépenses et transmettre ces éléments au responsable du programme carte d'achat.

Article 14

La préfète, directrice de cabinet et le préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures des départements de la zone de défense et de sécurité de Paris.

Fait à Paris, le 05 septembre 2025

Signé :
Le préfet de police,
Laurent NUÑEZ